



Augmentation des prix des matières premières et de l'énergie

Conséquences sur les marchés privés

La situation actuelle entraîne une hausse importante de l'énergie et des matières premières, ce qui impacte fortement les conditions d'exécution des marchés privés.

Les entreprises font face à deux situations :

- Celui des marchés en cours où les prix ont été établis il y a plusieurs semaines, voire plusieurs mois.
- Celui des marchés en phase de consultation.

Pour les marchés en cours

Les entreprises peuvent, selon les cas, solliciter une prise en charge des surcoûts en demandant à minima la mise en place d'une clause de révision des prix (pour les marchés à prix fermes), en utilisant les dispositions de l'article [1195](#) du code civil sur l'imprévision (sous réserve que le marché n'y a pas dérogé) ou en se référant aux conditions générales du contrat de sous-traitance de la Profession qui prévoient que :

« Si un changement de circonstances, imprévisible lors de la conclusion du contrat, rend l'exécution excessivement onéreuse pour le sous-traitant, celui-ci peut demander une renégociation du contrat à l'entrepreneur principal. En cas de refus ou d'échec de la renégociation, les parties conviennent de recourir à une conciliation ou à une médiation ».

Pour les marchés en phase de consultation

L'entreprise peut prévoir dans ses devis :

- Soit que les prix sont révisables en précisant une formule et un index de référence en rapport avec les travaux réalisés (cf. [lien](#) vers le site de la FNTF)
- Soit que les prix des fournitures sont indexés sur l'Indice publié par l'INSEE (cf. par exemple, [tubes en matière plastique](#), [barres crénelées ou nervurées](#), [matières plastiques](#)....)
- Une clause d'indexation basée sur la consommation moyenne de gazole retenue par opération au regard de l'évolution du prix du GNR (cf. [lien](#) vers le site de la Direction Générale de l'Energie et du Climat pages 6 et 7)

Pour les marchés publics, vous pouvez consulter les recommandations de la DAJ de Bercy (cf. [lien](#)).

Webinaire

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION NATIONALE

Augmentation des prix Paiement dans les marchés publics et les marchés privés

Vendredi 15 avril 2022 de 9h à 10h30
[Cliquez-ici pour vous inscrire](#)